



Traité Maasser Chéni

Michna 15 - Chapitre 5

יוֹחָנָן כֹּהֵן גָּדוֹל הֶעָבִיר הוֹדוֹת הַמַּעֲשֶׂר.
אִף הוּא בָטַל אֶת הַמַּעוֹרָרִים וְאֶת הַנּוֹקְפִים.
וְעַד יָמָיו הָיָה פֹּטֵיטֵשׁ מִכָּה בִירוּשָׁלַיִם.
וּבְיָמָיו אֵין אָדָם צָרִיךְ לִשְׁאוֹל עַל הַדְּמַאי:

Yo'hanan Cohen Gadol supprima [la récitation] du Vidouy relatif à la dîme. Ce fut lui aussi qui supprima le chant contenant le verset : ('oura lama tichane) 'Réveille-toi ! (Pourquoi dors-tu), ainsi que [la pratique de] ceux qui blessaient [le sacrifice] en [la] frappant. Jusqu'à son époque, le marteau battait à Jérusalem [pendant 'Hol Hamo'ed] et c'est à son époque aussi [qu'il fut institué que] personne n'avait besoin [de demander à un ignorant s'il avait prélevé le ma'asser sur] ses produits douteux (Demai).



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions